

ments internationaux. Or, le gouvernement d'Israël a beaucoup de mal à comprendre ce fait capital, sinon il aurait adhéré, depuis longtemps déjà, au traité de non-prolifération des armes atomiques, et aurait permis à la commission internationale de contrôle d'avoir accès à ses propres installations atomiques.

"Mais, il existe un autre aspect [à la question] que nous devons évoquer: l'Iraq n'a pas agi de manière similaire à celle d'Israël; d'une part il a paraphé le traité de non-prolifération des armes nucléaires, et de l'autre le réacteur acheté à la France répond scrupuleusement aux prescriptions du traité. En réalité, on ne peut aujourd'hui obtenir des réacteurs qui ne souscriraient pas aux conditions de ce traité. Bien plus, la France qui a construit le réacteur en Iraq s'est engagée à se conformer, en cela, à ces conditions. Nous serions en droit de douter de l'efficacité de ces arrangements, si la question [du réacteur] n'avait pas été soumise au contrôle d'un comité officiel en France présidé par Alfred Castler, connu pour être un ami d'Israël, et prix Nobel de physique; en outre les conclusions du comité, lesquelles furent publiées dans la presse française, soulignèrent que les prétentions israéliennes étaient dénuées de fondement. De surcroît, l'opinion en Israël n'a eu droit à aucun commentaire israélien concernant ce rapport, pas plus qu'à des informations sur ses conclusions. Bien plus, la commission internationale de contrôle qui a procédé à l'inspection du réacteur iraquien n'y a relevé aucune contravention aux exigences du traité international.

"Ces données sont toutes des considérations de poids. Une autre voie, non envisagée jusque-là, aurait pu être suivie [par Israël], si en dépit et contre tout, nous continuons à prétendre que l'affaire touche à notre sécurité, et que nous ne pouvons en l'occurrence compter sur autrui. En adhérant au traité de non-prolifération des armes nucléaires, il

aurait pu demander que les [deux] réacteurs, israélien et iraquien, soient soumis au même contrôle international; lequel s'exercerait selon les mêmes mesures, par le biais de commissions dont la composition satisferait les deux parties. Une telle initiative aurait pu contribuer, dans une large mesure, à l'élaboration d'un système de dénucléarisation [militaire] du Proche-Orient qui aurait épargné Israël du danger tant redouté.

"Cependant, Israël n'a pas agi ainsi. Au contraire, il a préféré détruire le réacteur iraquien, lequel sera reconstruit sans même l'assistance certaine d'autres parties internationales. Et comme nous l'avons déjà dit, il n'y aura pas lieu de supposer que nous serons en mesure de le détruire à nouveau. Entre temps, il est possible que l'Iraq parvienne à se doter de bombes atomiques fournies par une autre source, notamment le Pakistan. Ainsi, il n'est absolument pas certain que le gouvernement d'Israël ait, par son aventure à Bagdad, résolu le problème du danger atomique; il n'a fait que compliquer une situation déjà fort complexe."

*Haaretz*, 11 juin 1981

## UNE AUBE NOUVELLE

Au lendemain des élections législatives de la Knesset marquées par la victoire du Likoud et, par conséquent, de Menahem Begin, la question de l'avenir des territoires occupés par Israël continue à agiter l'opinion publique israélienne. Moshé Dayan, dans un article publié dans le quotidien *Yediot Aharonot* (17 juillet 1981), entreprend d'exposer la politique qu'adoptera, selon lui, le gouvernement Begin afin d'imposer la souveraineté israélienne sur les territoires occupés par l'Etat hébreu depuis juin 1967, ainsi que sur leurs habitants.

Nous reproduisons ci-dessous le texte intégral de l'article.

\*

“La victoire du Likoud, ou plus exactement celle de Menahem Begin, aux élections de la dixième Knesset, marquera de son empreinte, et la composition du futur gouvernement, et, surtout, sa politique. Cette politique ne prolongera pas la politique de l'ancien gouvernement issu de la neuvième Knesset. Le courage, l'enthousiasme et la confiance en soi, qui ont caractérisé les apparitions de Begin, lors de la campagne électorale, continueront à déterminer l'orientation d'Israël dans les prochaines années. Les jours ordinaires sont à présent révolus. Dorénavant, il ne sera plus question de prendre en considération les “circonstances non propices”, ni les compromis, ou la peur de “l'opinion des autres”.

“Et, pour autant que je sache, les milieux dirigeants du Herout pensent qu'il est temps à présent de procéder à la délimitation de la carte du “Grand Israël”, et de soumettre les hauteurs du Golan, la Judée et la Samarie, ainsi que la bande de Gaza à la souveraineté israélienne.

“Nombreux sont ceux qui, au sein du parti travailliste, souscrivent à l'idée d'étendre la souveraineté israélienne au Golan. Ils arguent du fait que la Syrie refuse d'engager des négociations de paix avec Israël, et qui plus est, souhaite et attend le jour où les Etats arabes finiront par abolir l'Etat d'Israël. En outre, et comme notre présence au Golan est définitive, Israël n'a rien à négocier avec la Syrie. Dès lors, pourquoi attendre? Si nous annexions le Golan, il est probable que des difficultés formelles surgiront, car la loi, votée par la Knesset, le 27 juin 1967, a mandaté le gouvernement israélien pour appliquer la loi israélienne sur toute parcelle de “Eretz — Israël”, or le Golan n'en fait pas partie intégrante, aussi la loi israélienne ne peut s'y appliquer. C'est pourquoi, il nous faut adopter une loi séparée: “La loi des hauteurs du Golan”. Il est probable que cette loi se heurtera, sur le plan international, à de

virulentes critiques, d'autant que depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, il n'est plus admis qu'une puissance occupante annexe les territoires qu'elle s'est soumis et qui relèvent [de la souveraineté] d'un autre Etat; mais ce ne sont là qu'allégations de pure forme dont il nous faudra venir à bout.

“Pratiquement, quelle serait l'autre alternative? Rester sur les hauteurs du Golan, comme c'est le cas aujourd'hui, sans y établir la souveraineté israélienne? Ce choix n'est, en fait, que le résidu de la politique d'hier. Il y a seulement quelques mois, le gouvernement du Likoud a renoncé (alors que ni Ezer Weizman, ni moi-même n'en faisons partie) à annexer le Golan, mais, aujourd'hui, commence une aube nouvelle: celle des grandes actions.

“Pour ce qui est de la Judée-Samarie et de la bande de Gaza, le gouvernement de la dixième Knesset n'aura pas à enfreindre les accords de Camp David, si les Arabes en acceptent le texte et l'esprit, les paraphent et procèdent à l'élection de leur direction (un conseil administratif) et ce qui s'ensuit. Le gouvernement israélien accordera, effectivement, au cours de la période transitoire de cinq ans, un “pouvoir administratif total”, aux habitants des territoires sans que par ailleurs la souveraineté d'Israël n'ait à s'exercer sur les régions situées à l'est de la “ligne verte”. Mais, d'une part, lors du débat qui s'est déroulé à la veille des élections, Begin avait affirmé que, dans cinq ans, chacune des parties aura à faire prévaloir ses droits et ses revendications; d'autre part, le projet du Likoud prévoit l'application de la souveraineté israélienne sur l'ensemble de “Eretz-Israël”, et l'octroi aux habitants arabes, dans le cadre de cette souveraineté, d'un “statut d'autonomie”. Cette proposition, présentée comme étant israélienne, et de ce fait même, ne va pas à l'encontre des accords de Camp David. Il me semble, toutefois, que les propos de Begin, lors du débat en

question, signifient que même si les Arabes souscrivaient, pour la période de transition, au statut d'autonomie, Israël, lorsque viendra le moment de déterminer le statut définitif de cette région, appliquera son droit à établir sa souveraineté sur tous les territoires qui s'étendent de la Méditerranée à la Jordanie: c'est-à-dire sur l'ensemble de "Eretz-Israël".

"A cet égard, le communiqué du Premier ministre diffusé à la veille des élections était un acte honnête vis-à-vis des électeurs juifs qui ne pourront pas, par la suite, lui dire: "Nous t'avons élu parce que nous ignorions ton orientation [politique]". En ce qui concerne les Arabes, l'on peut supposer que Sadate n'interrompra pas les négociations sur l'autonomie avant qu'Israël n'ait achevé son retrait du Sinaï. Mais, de là à l'établissement du régime d'autonomie, la distance est grande, d'autant que l'application de ce régime, tel que défini par les accords de Camp David, requiert préalablement la coopération des Arabes des territoires. Or, ceux-ci rejettent les accords de Camp David et dans la forme et dans le fond.

"C'est après que l'Égypte aura récupéré la totalité du Sinaï — si jamais cela se faisait — soit après avril 1982, et qu'elle ne sera donc plus directement intéressée par la poursuite des négociations [sur l'autonomie], que le peuple d'Israël pourra enfin réaliser son droit historique et établir sa souveraineté sur l'ensemble de "Eretz-Israël". "Pourquoi attendre?" se demandent ceux qui réclament que la carte du "Grand Israël" soit [maintenant] délimitée? De toute façon il ne sera proposé aux Arabes des territoires qu'un des termes de l'alternative suivante: accepter — en tant qu'habitants d'Israël — de vivre sous le régime de l'autonomie; et, s'ils refusaient, il reviendra à Israël d'établir, sans leur accord, sa souveraineté sur l'ensemble d' "Eretz-Israël", et de maintenir le régime de l'administration militaire. Les partisans de cette thèse pensent qu'Israël est à même de maintenir pour une

longue période — dix, vingt ou trente ans — le régime de l'administration militaire.

"Les choses peuvent ne pas se dérouler comme je les ai décrites, mais il me semble que ceux qui supposent que le climat [politique] des élections n'était que provisoire se trompent. Car, une aube nouvelle a commencé: celle de Geula Cohen."

#### LA GUERRE D'EXTERMINATION ISRAËLIENNE AU LIBAN

En juillet 1981, Israël — rompant la trêve tacite prévalant entre lui et l'O.L.P. — entreprenait de lancer une série de raids meurtriers sur les concentrations palestiniennes au Liban. Ces attaques devaient culminer, dans leur intensité, par le bombardement, le 17 juillet 1981, de quartiers populeux à forte concentration de civils palestiniens et libanais. Cette opération, unanimement condamnée par la presse internationale, suscita une polémique — dans la presse israélienne — quant à son efficacité.

Dans un article publié sous le titre d'une "guerre différente" dans le quotidien *Davar* (24 juillet 1981), Yoram Peri procéda à la comparaison, peu avantageuse pour Israël, entre ces événements et les guerres précédentes menées par l'Etat hébreu.

Les résultats de cette opération sont, pour Yoël Marcus ("un blitzkrieg compromettant", *Haaretz* 24 juillet 1981) négatifs tant sur le plan militaire où le résultat douteux "ne justifiait pas un tel massacre collectif de civils", que sur le plan politique. De surcroît, ajoute-t-il, cette action ne réussira qu'à faire émerger l'O.L.P. en tant que partenaire politique dans le cas où un cessez-le-feu intervenait.

Enfin, Uzi Benziman estime ("le pays des cèdres s'embrase", *Haaretz*, 24 juillet 1981) que le Premier ministre israélien aurait dû préparer politiquement le terrain avant d'entreprendre "cette guerre